





Paris, le 24/07/2022

Restauration collective Augmentation de la prise en charge employeur

La subvention repas (appelée PIM restauration) est une prestation interministérielle d'action sociale à règlementation commune.

Elle est financée par le ministère de la Justice, dans ses restaurants administratifs et mess pénitentiaires, dans les restaurants inter-administratifs à la gestion desquels l'administration est associée, dans les restaurants privés ou d'entreprise ayant passé une convention.

A compter du 1^{er} septembre 2022, elle sera revalorisée de 9 centimes, et passera à 1,38€ (contre 1,29 € actuellement).

Cf circulaire NOR TFPF2219088C du 18 juillet 2022

D'autre part, l'indice brut plafond a été relevé, il passe de 567 (INM 480, indice nouveau majoré figurant sur votre fiche de paie), à **l'indice brut 638** (soit **INM à 534**), également au 1^{er} septembre 2022.

Cf circulaire NOR TFPF2219003C du 18 juillet 2022

Les représentants FSU à l'action sociale militent pour le développement d'une offre de restauration administrative située à proximité des agent.es et proposant des repas équilibrés, à tarif avantageux.

Les représentants FSU à l'action sociale défendent également la mise en place de chèques-déjeuner pour les agent.es éloignés de tout lieu de restauration collective, pour garantir une égalité de traitement entre les agent.es.

Pour toutes demandes en lien avec l'action sociale, n'hésitez pas prendre attache avec nos élus : fsujustice.actionsociale@gmail.com





SNEPAP-FSU

12-14 rue Charles Fourier – 75013 PARIS Tél: 07.69.17.78.42 – 07.83.93.41.44 Mail: snepap@fsu.fr Site: http://snepap.fsu.fr https://twitter.com/snepap